



PRIX DE L'ASTEE 2008

Modalités pratiques pour faire acte de candidature

• Conditions à remplir

Peut faire acte de candidature tout chercheur, quelle que soit sa nationalité, ayant présenté une thèse de doctorat dans un établissement français habilité (Université ou Grande Ecole) et ayant été admis au grade de Docteur, sous réserve des dispositions ci-après :

- La thèse doit avoir été soutenue entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 janvier 2008

• Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué par :

- une fiche de candidature (modèle joint),
- une photo d'identité,
- une note de présentation par le directeur de thèse,
- un résumé de la thèse en 6 pages maximum, fourni en 15 exemplaires,
- le texte complet du mémoire de thèse en 3 exemplaires,
- les publications éventuellement effectuées en rapport avec la thèse, en 3 exemplaires.

L'absence de l'un quelconque de ces éléments peut porter préjudice à la candidature.

• Dépôt des candidatures

L'ensemble du dossier doit être déposé ou parvenir par tout moyen au siège de l'ASTEE (83, avenue Foch – B.P. 39 16 – 75761 PARIS CEDEX 16) avant le lundi 21 janvier 2008 à 17 heures.